

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé Question écrite n° 9028

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de la « médecine prédictive ». En effet, les progrès décisifs effectués dans la connaissance et le décryptage du génome humain permettent de penser que la médecine est potentiellement déjà capable de pouvoir dépister chez chaque individu certaines maladies graves ou rares qu'il peut développer au cours de sa vie. Les perspectives qui se dessinent du côté de la recherche génétique peuvent, par ailleurs, permettre raisonnablement d'envisager de nouveaux et importants progrès en la matière. Or il apparaît clairement que la médecine traditionnelle, l'assurance maladie et l'Etat ne seraient que peu ou pas sensibilisés sur l'intérêt de développer à terme et à grande échelle la pratique des analyses génétiques préventives et prédictives via de simples prises de sang. Pourtant, cela pourrait permettre d'éviter à de très nombreux de nos concitoyens de subir les affres des pires maladies (cancers, etc.), de les mobiliser fortement autour de la nécessité d'avoir une bonne hygiène de vie et, in fine, de réduire les coûts supportés par l'assurance maladie. Compte tenu de l'intérêt que revêt ce dossier pour la société française, elle lui demande de lui indiquer à la fois son sentiment et les intentions du Gouvernement à son sujet.

Données clés

Auteur: Mme Chantal Robin-Rodrigo

Circonscription: Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9028

Rubrique: Santé

Ministère interrogé: santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5124